

Le Supplément au Catalogue de la bibliothèque, qui contient la liste des livres reçus en don, achetés, déposés en vertu de la Loi du droit d'auteur et obtenus grâce aux échanges de documents entre gouvernements, au cours de l'année, est actuellement sous presse.

Le Comité mixte de la bibliothèque s'est réuni le mardi 23 mai 1950 et a fait les recommandations suivantes:

1. Que les mesures nécessaires soient prises en vue de l'érection d'un édifice à l'usage de la Bibliothèque nationale où pourraient être déposés tous les livres de surplus qui ne servent pas à la Bibliothèque du Parlement et que dans l'intervalle, le ministère des Travaux publics soit prié de fournir l'espace nécessaire pour l'entreposage de ces livres.
2. Que la Commission du service civil soit priée d'augmenter le personnel de la Bibliothèque du Parlement en y créant deux nouveaux emplois: (1) Catalogueur (section anglaise) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1950, emploi qui sera occupé par M<sup>lle</sup> Florence Moore, actuellement bibliothécaire classe I, à la Bibliothèque du Parlement; (2) Bibliothécaire classe II (section française).
3. Que la somme de \$1,000 soit prévue annuellement dans les crédits pour la reproduction au microfilm d'anciens journaux et périodiques importants afin de compléter les documents reliés de la bibliothèque.

On a donné suite aux deux dernières recommandations. La position de Bibliothécaire classe II (section française) a été assignée par la Commission du service civil à M. Guy Forget.

La mise à la retraite de M. Joseph Tarte, préposé en chef au service des recherches, a entraîné plusieurs changements dans le personnel. La Commission du service civil a fait les nominations suivantes: préposé en chef au service des recherches, M. T. E. Monette; préposé au service des recherches, M. Lucien Lusignan; catalogueur, M. L. O. H. Tarte; commis des périodiques, M. Bertrand Poulin; commis grade 3, M. Jean-Marie Scantland. Tous ces employés, à l'exception de M. Scantland, faisaient déjà partie du personnel de la bibliothèque.

Le 8 mai dernier, quelques carreaux de vitre se sont brisés dans le dôme de la bibliothèque, et le ministère des Travaux publics a décidé, par mesure de sécurité, d'enlever toutes les fenêtres, au nombre de seize. Celles-ci ont été remplacées par des panneaux de bois peints en vert; ce qui a pour effet de nuire, non seulement à l'éclairage du centre de la rotonde, mais encore à l'esthétique de la bibliothèque, vue de l'intérieur ou de l'extérieur. Espérons que le ministère des Travaux publics remplacera ces fenêtres, dès le printemps.

Le 6 juillet dernier, un violent orage a causé une fissure dans le toit de la bibliothèque et nombre de volumes furent endommagés par l'eau. Rien n'a été fait pour réparer cette déféctuosité.

On a résolu le problème de placer les 14 grands fichiers sur le parquet central de la bibliothèque en faisant disparaître une partie de l'ancienne installation pour les y aménager, remaniement qui procurera, pour des années à venir, l'espace nécessaire au classement des fiches de catalogue.

L'atelier de reliure a été agrandi et amélioré.

On a aussi amélioré la section des Canadiana par un aménagement plus conforme aux exigences modernes.

Respectueusement soumis,

FÉLIX DESROCHERS,  
F. A. HARDY,  
*Bibliothécaires conjoints.*

Bibliothèque du Parlement,  
Ottawa, ce 30 janvier 1951.